

Image not found or type unknown



Est ce que mon grand-père possède la nationalité française

Par **JustMe16**, le **03/09/2010** à **16:05**

Bonjour,
je suis une jeune fille algérienne, récemment j'ai trouvé un papier de mon grand-père (extrait d'inscription d'un accident de travail) indique qu'il est de nationalité française on 1970 (puis que c'est la date du caché de la trésorerie d'Alger). est ce que cela veut dire qu'il a gardé sa nationalité même après l'indépendance.
comment puis je confirmé cela ?!
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **argent53**, le **04/09/2010** à **15:52**

bonjour

pour confirmer faut aller dans la commune ou il est née et tu demande un extrait de naissance et tu précise bien que tu veut confirmer si il est francais ou pas,car y'a une mention speciale a vérifier

bonne journée

Par **argent53**, le **04/09/2010** à **15:53**

bonjour

pour confirmer faut aller dans la commune ou il est née et tu demande un extres de naissance et tu précise bien que tu veut confirmer si il est francais ou pas,car y'a une montion speciale a vérifier

bonne journée